

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 26 mars 2024
Délibération n : 2024_20
Date de convocation : 11 mars 2024

Objet : **Création d'autorisations d'engagement et ouverture de crédits de paiement** **Fonctionnement dossier GIRN**

Par la suite d'une convocation en date du 11 mars 2024, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la salle des Mille Clubs, à Eygliers, le 26 mars à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Nicolas CRUNCHANT

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, (6 voix); Agnès ROSSI, Conseillère régionale, (6 voix),

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (3 voix)

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Françoise PAQUET, Conseillère municipale, présente (1 voix), Sylvain DAO-LENA, excusé pouvoir à Françoise PAQUET (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, excusée pouvoir à Amélie FOURNIER (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix), Lucie PICHET, suppléante excusée
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Gilbert BONNIN (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé ; Bruno MARTIN, suppléant excusé

Nombre de membres en exercice	23	Nombre de suffrages exprimés	35
Nombre de membres présents	16	Pour	35
Nombre de membres représentés	5	Contre	0
Nombre de suffrages	37	Abstentions	0

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9 ;
- Les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;
- Le règlement intérieur du Parc naturel régional du Queyras approuvé le 11 mars 2011, modifié pour la dernière fois le 24 novembre 2020 ;
- La délibération 2023-69 du Comité syndical du 14 novembre 2023 approuvant le règlement financier préalable à la mise en place de la nomenclature comptable M57 ;
- La délibération 2023-70 du Comité syndical du 14 novembre 2023 instituant la nomenclature comptable M57 ;
- La délibération 2023-33 du Comité syndical du 28 mars 2023 portant sur la demande de financement pour la mission GIRN

Considérant :

- La possibilité offerte par la nomenclature comptable M57 de créer des autorisations d'engagement et d'ouverture de crédits en fonctionnement afin d'étaler des dépenses liées à un programme sur plusieurs années.
- La nécessité de mettre en œuvre cette disposition pour le programme GIRN Gestion intégré des risques naturels dont les dépenses s'étalent sur 4 années.

Le Comité syndical, réuni le 26 mars 2024, après en avoir délibéré et voté décide :

- De créer et d'approuver la dénomination de l'autorisation d'engagement GIRN ;
- D'ajuster la programmation des crédits de paiement et la durée de l'opération ;
- D'engager les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

	AP		Crédits de Paiement (TTC)			
	en € HT	En € TTC	2024	2025	2026	2027
GIRN		137 048,22	40 000	40 000	40 000	17 048,22

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

**Le Président
Christian BLANC**

